République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 10 Absents : 3

Exclus: 0

OBJET: Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Communal

N° 2023-10

SEANCE DU 4 Avril deux mil vingt-trois

Date de convocation : 29 mars 2023 Date d'affichage : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **4 avril** à **20 h 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre BOILEAU, 1^{er} Adjoint.

Présents: PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés: Mme BOBAND Céline, Mrs ROSSI Jean-Yves,

HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2022

Sous la présidence de M. Pierre BOILEAU, 1er adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 596 324,93 €

 Recettes
 699 059,74 €

 Excédent de report
 56 623,27 €

Excédent de clôture : 159 358,08 €

Investissement

Dépenses 229 730,06 €
Recettes 271 590,16 €
Déficit de Report - 141 197,61 €

Déficit de clôture : -99 337,51 €

Restes à réaliser en Dépenses : 97 565.00 € Restes à réaliser en Recettes : 16 160,00 € Besoin de financement : 180 742,51 €

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la télétransmission en Préfecture le 11 avril 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme, Le 1^{er} Adjoint au Maire

BOILEAU Pie

2022.

Publication le 12 avril 2023 Le maire

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20230404-delib2023-10-DE Date de télétransmission : 11/04/2023 Date de réception préfecture : 11/04/2023

AIII

Hors de la présence de M. Pascal PAIN, maire, le conseil municipal

approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal

Page 1

delib2023-10